

LE POSITIONNEMENT « ORIGINAL » DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION REPOSE SUR :

- ⇒ des **portefeuilles** composés de jeunes entreprises et d'autres plus matures
- ⇒ des investissements réalisés grâce notamment au travail de prospection directe et à la sélectivité de l'équipe
- ⇒ des opérations permettant aux entreprises de conserver une structure financière très saine et donc une réelle capacité de financement de leurs projets de développement
- ⇒ des **ratios de division des risques visés de 3 à 7%** des souscriptions du Fonds, pouvant être porté à 10% au maximum
- ⇒ une forte diversification sectorielle.
- ⇒ Au 30 novembre 2009, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP gérés par RHONE-ALPES PME GESTION sont les suivants :

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible au quota de 60%	Date limite de respect du quota
FIP Rhône-Alpes PME	30/12/2003	76,42%	31/05/2007
FIP Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes PME n°2	31/12/2004	64,02%	31/05/2008
FIP Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes PME n°3	22/12/2005	63,59%	31/05/2008

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2015. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Ce bénéfice dépendra notamment du respect pour ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Caractéristiques générales du Fonds

Société de gestion	RHÔNE-ALPES PME GESTION
Tère clôture des souscriptions	12 mai 2010, 12h00
Valeur nominale des parts A	500 €
Souscription minimale	1 part
Valorisation	Semestrielle
Quota de sociétés éligibles à la réduction ISF	60%
Zone d'investissement privilégiée	Bourgogne, Franche-Comté, Ile-de-France et Rhône-Alpes
Durée de conservation des parts	8 ans (pouvant aller jusqu'à 10 ans) sauf demandes de rachat anticipé pour cause de licenciement, invalidité ou décès
Durée de vie	8 ans prorogeable 2 fois 1 an
Dépositaire	CACEIS

Commissions de souscription et de rachat

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au Fonds*	Valeur de souscription x nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise au Fonds		Néant
Commission de rachat non acquise au Fonds	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au Fonds	Néant	Néant

* dont 3,50% revenant aux commercialisateurs

Commissions de gestion

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (incluant la commission de gestion de la Société de Gestion, les honoraires du commissaire aux comptes et du dépositaire, les honoraires du délégué de la gestion administrative et comptable)	Montant des souscriptions	3,8 % TTC maximum sur une base annuelle*
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	Montant de l'actif net (payable sur facture)	1 % TTC maximum sur une base annuelle
Frais de constitution	Montant des souscriptions	1 % TTC et un montant minimal de 20.000 euros.

*0,40 % de ces frais de gestion et de fonctionnement sont reversés aux commercialisateurs.

FIP
RHÔNE-ALPES
PME 2010

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

30%
de l'investissement dans
le fonds en réduction
d'ISF*

*Pour un placement entre
8 et 10 ans soit au plus
tard jusqu'au 31 mai 2020*

RHÔNE-ALPES
PME GESTION

RÉDUCTIONS ET EXONÉRATIONS FISCALES EN CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE DE 8 A 10 ANS

- ⇒ **30% de réduction d'ISF** immédiate sur le montant souscrit (hors droits d'entrée), correspondant à 50% de réduction sur la part investie en PME éligibles (60%), plafonnée à 20.000 €
- ⇒ **Réduction de l'assiette annuelle d'ISF**, correspondant à la part investie en PME éligibles
- ⇒ **Exonération totale d'impôts sur les plus-values réalisées** (hors prélèvements sociaux)

Sous réserve, au plan fiscal, de conservation des parts pendant une durée minimale de 5 ans, dans le cadre d'une durée de blocage de 8 à 10 ans.

UN MOMENTUM DE MARCHÉ FAVORABLE

- ⇒ **La crise a rebattu les cartes** : les entreprises les plus solides continuent de se développer malgré la crise traversée et ont besoin de capitaux pour mener à bien leurs projets
- ⇒ **C'est dans ce contexte que le FIP commencera sa période d'investissement**, bénéficiant ainsi de la baisse des multiples d'acquisition et de la forte demande actuelle pour le Capital Développement, alliés au savoir-faire historique de l'équipe de gestion.

BÉNÉFICIER DE L'EXPÉRIENCE ET DE L'EXPERTISE D'ACTEURS RÉGIONAUX DE RÉFÉRENCE

- ⇒ Fruit d'un partenariat éprouvé depuis plus de 10 ans entre :
- ⇒ **les Caisses d'Épargne Rhône-Alpes, Loire Drôme Ardèche et Bourgogne Franche Comté** : fidèles à leurs valeurs de proximité, les Caisses d'Épargne proposent ainsi à leur clientèle haut de gamme, une diversification de ses actifs selon une stratégie d'investissement simple et directe qui consiste à favoriser le développement et la transmission des PME championnes de l'économie régionale, en y jouant un rôle d'actionnaire à valeur ajoutée sur des durées de 5 à 7 ans.
- ⇒ **le Groupe Siparex** : opérant sur le premier marché d'Europe continentale, dans son secteur d'activité, le Groupe Siparex, qui gère plus de 800 M€, dispose d'une offre élargie à plusieurs segments du Private Equity, avec un focus sur la niche des PME entrepreneuriales et généralement familiales.

UN CAPITAL HUMAIN EXPÉRIMENTÉ

- ⇒ Une société de gestion, présente sur le terrain depuis plus de 10 ans (dont les 3 principaux investisseurs ont chacun plus de 12 ans d'expérience en capital investissement) et bénéficiant d'une **expérience de cycles entiers sur ce segment**.
- ⇒ Plus de **100 entreprises financées** pour un montant supérieur à 50 M€.

LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT :

LES FIP SONT DES VEHICULES QUI COMPORTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL (Cf. avertissement AMF).

Dans le respect du quota de 60%, Le FIP investira :

- ⇒ **20% au minimum dans des sociétés de moins de 5 ans**,
- ⇒ Le solde pourra, en outre, être investi dans des sociétés cotées sur Alternext ou dans des entreprises :
 - ↪ ayant moins de 250 salariés
 - ↪ réalisant généralement un chiffre d'affaires consolidé inférieur à 13 M€
 - ↪ intervenant dans tout secteur d'activité
 - ↪ pour lesquelles le centre de décision ou la majorité de l'activité sont situés en Bourgogne, Franche Comté, Ile-de-France ou Rhône-Alpes
 - ↪ avec une stratégie et un management ambitieux

Le FIP investira le solde de 40% dans des placements monétaires du Groupe Caisse d'Épargne